

## Une souscription pour restaurer le site d'Uxellodunum

Société



Une vue du site. d'Uxellodunum à la fontaine de Loulié.

Sous l'égide de la Fondation du patrimoine, une convention de souscription en faveur de la restauration du site historique d'Uxellodunum, sis à la fontaine de Loulié, à Saint-Denis-les-Martel, a été officiellement lancée vendredi 5 mai par Alain Reinat, président, ainsi que Mélanie Gardou et Jean-Pierre Vermande, délégués territoriaux Lot de la Fondation du patrimoine.

Uxellodunum est le célèbre oppidum (place forte) où des troupes gauloises, comprenant des rescapés de la bataille d'Alésia, livrèrent en 51 avant Jésus Christ un dernier combat pour l'indépendance de la Gaule. Les légions de Jules César assiégèrent ce site durant deux mois, comme cela est rapporté dans le huitième livre des Commentaires de la Guerre des Gaules. Les principaux affrontements se déroulèrent autour de la fontaine de Loulié, localisée sur la face ouest de l'oppidum, avant que la reddition des Gaulois mette un point final à la conquête de la Gaule.

Après plusieurs campagnes de fouilles archéologiques conduites à diverses époques, de précieux éléments ont été découverts tels que des galeries creusées dans le travertin par les Romains pour atteindre et assécher la source de la fontaine de Loulié, point d'eau majeur localisé à mi-pente de l'oppidum. De nos jours, après des travaux de sauvegarde entrepris sur le site de 2006 à 2010 pour conforter notamment ces galeries romaines, des interventions techniques complémentaires sont projetées pour réhabiliter l'écoulement des sources et eaux superficielles qui inondent actuellement le lieu, restaurer certaines maçonneries dégradées, valoriser grâce à l'installation d'un éclairage adapté une des galeries, et rénover les entrées de ces dernières par la réfection de leurs ferronneries.

Devant le coût conséquent mais indispensable de ce programme de préservation d'un patrimoine historique, la Fondation du patrimoine s'est intéressée à cette opération emblématique par le lancement d'une campagne de collecte de dons. Ces derniers, déductibles des impôts, peuvent être effectués par des particuliers et des entreprises via un bulletin de don ou le site Internet : [www.fondation-patrimoine.org/43286](http://www.fondation-patrimoine.org/43286).